

A LA BONNE MENAGERE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 38.880 Euros

Siège social : 7, rue Daguerre (75014) Paris

R.C.S. PARIS B 592 046 197

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre,

Le Premier Octobre,

À Quatorze Heures,

Les associés de la Société “ A LA BONNE MENAGERE ”, Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.880 €, divisé en 1.440 parts sociales de 27 euros chacune entièrement libérées, dont le siège social se situe 7, rue Daguerre (75014) Paris,

se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de **Madame Sarah MESTAOUI épouse BEN AYED**, co-gérante.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :

-	UNE part	1 part
---	----------	--------

Madame la Présidente constate que sont présents à la réunion :

Monsieur Jamel MESTAOUI

Propriétaire de Mille quatre cent trente-huit parts :	1.438 parts
---	-------------

-	Madame Moufida HENCHIRI MESTAOUI	1 part
	Propriétaire d'une part	

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES :

MILLE QUATRE CENT QUARANTE PARTS	1 440 parts
----------------------------------	-------------

Représentant l'intégralité du capital social.

Madame la Présidente déclare que l'Assemblée étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions de caractère ordinaire.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président:

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Madame la Présidente indique que le rapport de gestion et le texte des résolutions, ont été mis à la disposition des associés au Siège social, quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est rappelé l'Ordre du Jour sur lequel les associés doivent délibérer :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de la Gérance,
- Démission de Monsieur Fathi BOUZEKRI de ses fonctions de co-Gérant,
- Questions diverses.

La gérance donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente ouvre les débats.

Diverses observations sont alors échangées, puis personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que chaque associé a été convoqué individuellement et régulièrement à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont accordés par la loi, ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par la gérance, pour ces jour, heure et lieu et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

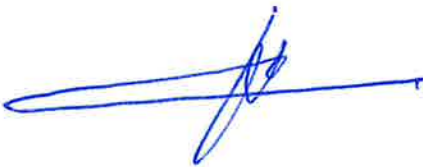
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Fathi BOUZEKRI de ses fonctions de co-gérant à compter du 1^{er} Octobre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par tous les associés présents et par la gérance.

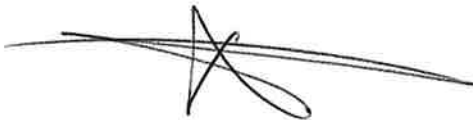
Monsieur Fathi BOUZEKRI



Moufida HENCHIRI épouse MESTAOUI



Sarah Olpha MESTAOUI épouse BEN AYED



Monsieur Jamel MESTAOUI



LETTRE DE DEMISSION

Je soussigné,

Monsieur Fathi BOUZEKRI

Demeurant à Fontenay-sous-Bois (94120) 65, avenue de la République.

Co-gérant de la société :

A LA BONNE MENAGERE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 38.880 Euros

Siège social : 7, rue Daguerre (75014) Paris

R.C.S. PARIS B 592 046 197

Déclare démissionner de mon poste de co-gérant à compter de ce jour.

Fait à Paris,

Le 09 juillet 2020

Fathi BOUZEKRI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

